



Le DouzeUR 2020 – 2021



Ce concours numérique est organisé par l'UR 12 Languedoc Roussillon afin de promouvoir l'UR, ses Auteurs & ses Clubs. Il est ouvert aux Clubs fédérés UR 12 et à ses membres fédérés.

Calendrier

Le DouzeUR est composé de 8 manches, d'octobre 2020 à mai 2021. Cette saison, nous aurons 4 manches avec un thème libre et 4 manches avec un thème imposé.

- Octobre 2020 thème libre
- Novembre 2020 thème imposé : **Insectes** (Ce sont des invertébrés au corps divisé en 2 ou 3 parties (tête -abdomen ou tête-thorax-abdomen) avec 6 ou plusieurs pattes, avec des ailes, pris en photo dans leur biotope. Sont exclus les insectes morts, larves et transformations avant le stade adulte. Les photos prises dans un musée ou espace de collection sont acceptées dans la mesure où les insectes sont présentés dans leur biotope et que l'on ne devine pas leur captivité (cage, volière etc...)Ne sont pas considérés comme des insectes les araignées et scorpions (pas d'ailes)
- Décembre 2020 thème libre
- Janvier 2021 thème imposé : **Intempéries** (Du mauvais temps, une perturbation météorologique comme de la pluie, du vent, du gel et du froid, des inondations, une tempête, de grosses vagues en mer , une averse de neige ..)
- Février 2021 thème libre
- Mars 2021 thème imposé : **Une Saison** (photo illustrant au mieux l'une des 4 saisons)
- Avril 2021 thème libre
- Mai 2021 thème imposé : **Récoltes** (Action de recueillir des produits de la terre, des fruits et légumes, céréales, plantes et autres objets d'une culture par diverses méthodes: vendange, cueillette, moisson, arrachage, ramassage, fauchage,...Sont pris en compte aussi les moyens de récoltes ou de stockage, engins, machines agricoles, équipements de stockage à condition de voir les récoltes. Des récoltes de produits non agricoles peuvent aussi être valides comme la récolte du sel ou du miel)

Participation Gratuite pour les auteurs membres de la FPF pour l'année en cours.

Format & Modalités

- Adresse de téléchargement : <http://copain.federation-photo.fr>
- Téléchargement à compter du **1er** de chaque mois - fin du téléchargement le 12 du mois à 23h59 (sauf pour la 1^{ère} étape d'octobre 2020, date limite prévue le 21/10 à 23h59).
- Format : **1920 x 1920 - 300 dpi** - Couleur ou Monochrome.
- La photo portera un titre : les titres longs sont à éviter – les titres permettant d'identifier l'auteur sont interdits ex : *n° d'adhérent dans le titre*).
- Les photos n'auront jamais été présentées au DouzeUR ou publiées dans la revue Florilège de la FPF.
- Un auteur fédéré avec plusieurs licences ne peut participer qu'une seule fois selon le règlement FPF.

Jugement

Notation de 6 à 20 par 3 juges (hors UR12) différents chaque mois.

Le non-respect des thèmes, la présence d'un filigrane ou la publication de photos déjà présentées entraînera une nullité de la photo concernée par décision des juges, du commissaire ou du CA de l'UR12.

- Classement mensuel, individuel et par club. Les résultats définitifs Individuels et Collectifs seront connus lors de l'AG de l'UR 12.
- Les 5 meilleures notes de chaque club sont comptabilisées mensuellement et donnent le classement final des clubs.
- Les photos sorties de capteur et retravaillées (et non pas fabriquées) sont à privilégier En cas de doute, les fichiers RAW pourraient être demandés par les juges afin de statuer sur la validité de la photo.

Prix, récompenses

Fonction du partenariat, a minima diplômes pour la majorité des auteurs et clubs.

Coupes UR12 aux 3 meilleurs clubs.

Les auteurs classés ex-æquo aux points seront départagés par leurs meilleures notes lors des différentes manches.

Exemple : 2 auteurs ex-aequo seront départagés par la plus forte note obtenue lors de leur participation.

Exposition Le DouzeUR

Issue des lauréats et des clubs fédérés, elle pourra être présentée sur les lieux suivants : Rencontres de l'UR, Salons, Festivals, Lieux proposés par les clubs de l'UR 12, sans être limitatif.

- Pour être retenus dans les photos exposées, les auteurs devront avoir participé à toutes les manches du DouzeUR.
- Sélection des photos à partir des lauréats, en veillant à ce que chaque club puisse être représenté et en fonction de la capacité d'accueil du lieu.
- Les auteurs et les clubs, dont les photos seront retenues par le CA, feront parvenir celles-ci en format HD pour l'exposition collective, tirage réalisé par l'UR (aucun tirage photo ne sera fourni par l'Auteur afin d'harmoniser la présentation de l'expo au format 30 x 40 ou 30 x 45 dans un support 40 x 50 allant dans un cadre 40 x 50).

Par sa participation au DouzeUR, chaque Auteur donne l'autorisation d'exposition et de publication à titre gratuit à l'UR 12 afin d'utiliser, sur tout support existant ou à venir, la photo dont il est l'auteur. Le but étant la promotion de la photographie dans le cadre des activités de l'UR 12.

Tout point non prévu au règlement sera arbitré par le CA de l'UR 12